



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	20

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER
M. Jean-Louis SAINILY par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

05 JUIN 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2025/06/61

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À L'AUDIT DE LA VOIRIE COMMUNALE GÉORÉFÉRENCÉE ET DU PATRIMOINE ARBORÉ COMMUNAL

La route constitue un vecteur essentiel de développement économique, touristique et social. Elle représente également un enjeu majeur en matière de cohésion territoriale, d'attractivité locale et de sécurité routière. L'entretien et la prévention du patrimoine routier nécessite une gestion optimisée sur le moyen et long terme, objectivée par une analyse à grande échelle de l'état réel des réseaux routiers et de l'impact prévisible des travaux sur le budget communal.

Dans le cadre de sa politique de développement durable et d'exemplarité, la ville de Lamentin souhaite optimiser la gestion de sa voirie communale tout en apportant des réponses aux attentes des usagers de la route. Le patrimoine routier communal est estimé à 75,761 km, certaines portions sont très fréquentées et servent de route de délestage en période de fort embouteillage sur la RN1.

L'audit de voirie qui sera réalisé, avec la technologie Géoptis, en partenariat avec La Poste, permettra d'identifier précisément le linéaire routier communal, ses caractéristiques, son état général et les



désordres constatés. A l'issue de ce diagnostic, un plan pluriannuel d'investissement sera établi en fonction des priorités et des ressources de la commune.

Par ailleurs, il est prévu de procéder au géoréférencement du mobilier urbain, des trottoirs ainsi que des abords végétalisés et/ou arborés. Cette opération constituera une opportunité pour la commune d'évaluer l'état de son patrimoine naturel situé en bordure de voirie, en vue d'en assurer la préservation lors des futures interventions sur le réseau routier.

À cette fin, l'identification des essences d'arbres sera réalisée en complément de l'étude, avec l'appui d'un botaniste. Celui-ci aura pour mission de géoréférencer l'ensemble des arbres situés en bordure de voirie et de mettre en évidence ceux présentant un intérêt patrimonial majeur pour le territoire et, en particulier, pour le Centre-Bourg.

Le géoréférencement de la voirie et du patrimoine arboré sera intégré de manière conjointe, afin de permettre une visualisation consolidée de l'ensemble des données sur une même carte.

Plan prévisionnel de financement de l'opération, section investissement :

Dépenses (€) HT		Recettes (€) HT	
Poste de dépenses	Montant	Co financeurs	Montant
Audit voirie	63 500,00 €	Parc national de la Guadeloupe	10 000,00 € (15,75%)
		Conseil Départemental	24 400,00 € (38,42%)
Inventaire patrimoine arboré		Fonds propres	29 100,00 € (45,83%)
Total	63 500,00 €	Total	63 500,00 €

Le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de l'audit de la voirie communale géoréférencée et du patrimoine arboré communal
- D'inscrire à la section investissement le montant des dépenses à hauteur de soixante-dix mille euros (70 000,00 €) TTC.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Plan local d'urbanisme,

Vu les orientations issues de la stratégie nationale pour la biodiversité,

Considérant la volonté de la commune de promouvoir l'attractivité de son territoire et créer une dynamique économique autour des sites naturels,

Considérant les études naturalistes réalisées par la collectivité et sa volonté de préserver sa biodiversité

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;



DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à approuver la réalisation de l'audit de la voirie communale géoréférencée et du patrimoine arboré communal.

ARTICLE 2 : D'inscrire à la section investissement le montant des dépenses à hauteur de soixante-dix mille euros (70 000,00 €) TTC.

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Madame Clara RIGAH n'a pas pris part au vote.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAVOTILLE

